



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/AC.51/1997/L.6/Add.1
16 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Reprise de la trente-septième session
13-17 octobre 1997
Point 3 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT

Rapporteur : Mme Sharon BRENNEN-HAYLOCK (Bahamas)

Additif

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME
POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999 [point 2 a)]

Chapitre 27C. Bureau de la gestion des ressources humaines

1. À sa 30e séance, le 13 octobre 1997, le Comité a examiné le Chapitre 27C, Bureau de la gestion des ressources humaines, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999.

Examen de la question

2. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui aux activités décrites dans le chapitre et en ont réaffirmé l'importance. Certaines délégations se sont demandé si la proposition de supprimer un poste P-4 et un poste de la catégorie des services généraux (autres classes) relevant de la Section des examens et des tests figurant au paragraphe 27C.57 ne serait pas préjudiciable aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies, tels qu'énoncés dans le Plan à moyen terme pour la période 1998-2001¹ ainsi que dans la résolution 51/226 de l'Assemblée générale du 3 avril 1997 où il est réaffirmé que les examens pour le recrutement aux postes des classes de début doivent être organisés avec le maximum d'efficacité et en tenant compte de la nécessité de faire des progrès importants dans la réalisation d'une répartition géographique équitable et de la parité entre effectifs masculins et effectifs féminins au Secrétariat. Plusieurs délégations ont demandé au Secrétariat de leur donner l'assurance que les mesures de réforme et les suppressions de postes n'entraveraient pas l'amélioration de la répartition géographique équitable et de la parité entre les sexes au Secrétariat dans le cadre du programme de concours nationaux. Quelques délégations ont demandé au Secrétaire général de s'abstenir de réduire la proportion de postes des classes de début (P-1 à P-3) pour des raisons budgétaires, conformément à la résolution 51/226.

3. En ce qui concerne la formation, plusieurs délégations ont rappelé la résolution 50/11 de l'Assemblée générale, en date du 2 novembre 1995, sur le multilinguisme, dans laquelle l'Assemblée a souligné qu'il était nécessaire de s'assurer de moyens humains et financiers suffisants pour maintenir l'enseignement à tous les niveaux des langues officielles et des langues de travail du Secrétariat. Une délégation a demandé des précisions sur les critères régissant le recrutement de personnes extérieures à l'ONU pour les programmes de formation. Une autre délégation a rappelé que l'un des objectifs du sous-programme était d'élaborer et d'organiser des programmes de formation visant à développer et à entretenir les compétences du personnel. Cette délégation a réaffirmé que pour assurer une gestion efficace des activités des Nations Unies, il fallait allouer d'importantes ressources à la formation et a demandé si les crédits proposés n'étaient pas trop faibles pour une organisation aussi vaste que l'Organisation des Nations Unies qui devait s'acquitter de tâches extrêmement diverses.

4. Une délégation s'est interrogée sur le bien-fondé de l'organisation annuelle de tests au Siège pour environ 3 500 candidats, visée au paragraphe 27C.56, 3 e) iv). Il lui a été indiqué que ces tests étaient organisés par l'ONU non seulement en vue de recruter son propre personnel mais également le personnel du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Fonds des Nations Unies pour la population.

5. Plusieurs délégations ont demandé des précisions concernant les délégations de pouvoirs du Bureau de la gestion administrative aux services administratifs des départements et bureaux du Secrétariat et aux divisions de l'administration des bureaux extérieurs.

Conclusions et recommandations

6. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du programme du chapitre 27C, Bureau de la gestion des ressources humaines, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 publié sous la cote A/52/6/Rev.1.

7. Le Comité a pris note des assurances données par le Secrétariat selon lesquelles le programme de concours nationaux serait pleinement appliqué au cours de l'exercice biennal 1998-1999, malgré la proposition de suppression de postes relevant de la section des examens et des tests. Compte tenu du nombre d'États Membres non représentés ou insuffisamment représentés et d'États Membres dont les ressortissants n'occupent pas le nombre moyen de postes souhaitable, il n'y a pas lieu de réduire les activités d'organisation de concours.

8. Avant toute délégation de pouvoirs du Bureau de la gestion des ressources humaines à d'autres services, il faut instaurer un système satisfaisant d'obligation redditionnelle et de responsabilité.

Note

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément No 6 et rectificatif (A/51/6/Rev.1 et Rev.1/Corr.1).